Conditions générales de vente type

1. Pour engager RUFALEX Rollladen-Système AG, toute commande doit avoir été confirmée par nos bureaux. Pour ceci les données, délais et mesures de notre confirmation de commande sont obligatoires.
2. Les commandes peuvent être passées par les boutiques sous www.rufalex.ch/configurateur ou par transmission d'un fiches de commande officiel (Informations techniques → fiches de commande).
3. Les prix indiqués sont des prix de gros et peuvent s'adapter à la situation du marché. Sous réserve de changement de prix ou d'erreur.
4. Le retard dans la livraison ne peut en aucun cas, donner lieu à l'annulation de la commande, à une demande d'indemnité ou à une pénalité de retard.
5. Nos conditions de livraisons sont départ-usine, ça signifie que les frais de transport sont à charge du destinataire. Sans des instructions spéciales concernant l'expéditeur ou le moyen de transport, le transport sera organisé par notre administration. Une livraison à domicile convenue est sans frais à partir d'une valeur de marchandise net de 600 francs suisses. Toute livraison à valeur inférieure est facturé avec un forfait de 49 francs suisses.
6. Les marchandises sont expédiées aux risques et périls du destinataire.
7. Toute réclamation doit, pour être valable, être faite par écrit à la maison RUFALEX Rollladen-Système AG, au plus tard dans les 8 jours qui suivent la réception de la marchandise.
8. En cas de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de considérer la vente comme résolue de plein droit et sans mise en demeure. Les marchandises restent notre propriété jusqu'au complet paiement. Les risques sont à charge des acheteurs. Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommage et intérêt.
9. Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit intérêt au taux d'escompte appliqué par la Banque Nationale au moment de l'émmission de la facture pour les promesses et les traites non domiciliées en banque, majoré de 2%.
10. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.
11. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, nous nous réserverons le droit d'augmenter son montant de 15%, avec minimum de 45 francs suisse.
12. En cas de contestation, les Tribunaux de Burgdorf sont seuls compétents. (Pour l'exportation: En cas de contestation, les Tribunaux de Burgdorf ou les Tribunaux du domicile de l'acheteur au choix du vendeur, sont seuls compétents).

Délai de livraison
2 à 4 semaines après réception de la commande pour articles en stock. Articles spéciaux sur demande.

Exécution express
– nous facturons un supplément de 20%
– le prix s'entend départ usine
– pour les envois postaux et DPD, nous facturons port et emballage

Conditions de paiement
Le retard de paiement entraîne des intérêts moratoires de 9%. Les déductions non justifiées seront refacturées.

Garantie, réparation
La garantie s'étend en général sur 12 mois à partir de la livraison. La durée de la garantie des produits montés est de 2 ans et de 5 ans pour les défauts cachés. L'acheteur a l'obligation de vérifier la marchandise après réception, aussitôt que la marche habituelle des affaires le permet, et au plus tard avant le montage, et signaler sans délai les éventuels défauts, autrement la marchandise est considérée comme approuvée.

La garantie sera uniquement accordée lorsque le montage et l'installation ont été effectués selon l'usage en vigueur.

Si le recours en garantie est accepté, la marchandise sera échangée uniquement après le renvoi de la marchandise défectueuse.

Les coûts de montage, démontage, outils d'aide (échafaudages, Skyworker), ainsi que les frais de déplacement et débours ne sont en aucun cas pris en charge. SIA 342, Chapitre 2.2: Disposition constructive contient le texte: «L'installation doit être accessible pour le montage, les travaux de garantie et entretien.»

Retours
En principe, nous ne reprenons pas la marchandise. Dans des cas exceptionnels les marchandises peuvent être reprises avec notre accord, dans l'emballage original et moyennant 30% de déduction sur le prix facturé. Exclu avec du matériel confectionné.

Sécurité de l'opérateur et de l'installation
Le partenaire d'installation est responsable pour le choix adéquat des éléments de sécurité par rapport aux exigences de l'application et pour la sécurité de l'opérateur ou des personnes en contact avec l'installation. Adapté à l'utilisation et à la fréquence de celle-ci, des intervalles de maintenance sont à prévoir, pour garantir le fonctionnement sans faute de l'installation. Les utilisateurs de l'installation sont obligatoirement à instruire du manœuvre correcte de la porte. Le fonctionnement et les caractéristiques des éléments de sécurité doivent être présentés. Les notices éventuelles sur la mise en marche ou le maintien doivent être transmis au propriétaire.

RUFALEX Rollladen-Systeme AG
Industrie Neuhof 11, 3422 Kirchberg, Switzerland
centrale +41 34 447 55 55
technique +41 34 447 55 77
rufalex@rufalex.ch
www.rufalex.ch